

“Echos” de Bruxelles:

Actualités européennes en matière d'économie circulaire

Françoise Bonnet, ACR+
www.acrplus.org

ACR+ accompagne depuis plus de 30 ans la transition vers l'économie circulaire dans les villes et les régions



- + 70+ membres
- + 21 pays de l'UE et de la zone méditerranéenne
- + Plus de 6000 communes représentées
- + Une équipe solide de 18 experts
- + Basé à Bruxelles



Built Environment



Circular Lifestyles



Policy and Governance



Sustainable Food Systems



Waste and Material Flows

L'ACTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



4 objectifs



4 piliers pour
la circularité



Timing

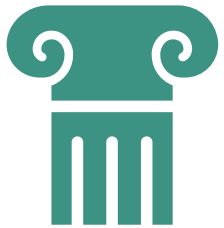
L'ACTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Réunion des Commissaires de Mai dernier:



L' Acte EC - une législation horizontale (règlement) - qui entend:

- Harmoniser, simplifier et clarifier les règles actuelles (avec un focus sur la REP)
- Améliorer la récupération des matières premières critiques des déchets
- Standardiser les définitions de Déchets entre les Etats Membres
- Créer un véritable marché des matières premières secondaires (à l'heure actuelle l'offre est insuffisante et la demande trop volatile)



4 piliers pour la circularité:

- L'Acte EC;
- Le Règlement DEEE (modification de la Directive DEEE);
- Une proposition transversale visant à lever les obstacles à l'économie circulaire, à réduire les dépendances et à renforcer la résilience de l'Europe dans d'autres domaines tels que la construction et les engrais
- Renforcer l'ensemble de l'écosystème au-delà de la seule réglementation, par le biais de la fiscalité, du commerce, des compétences, de l'innovation et des partenariats internationaux.

L'ACTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



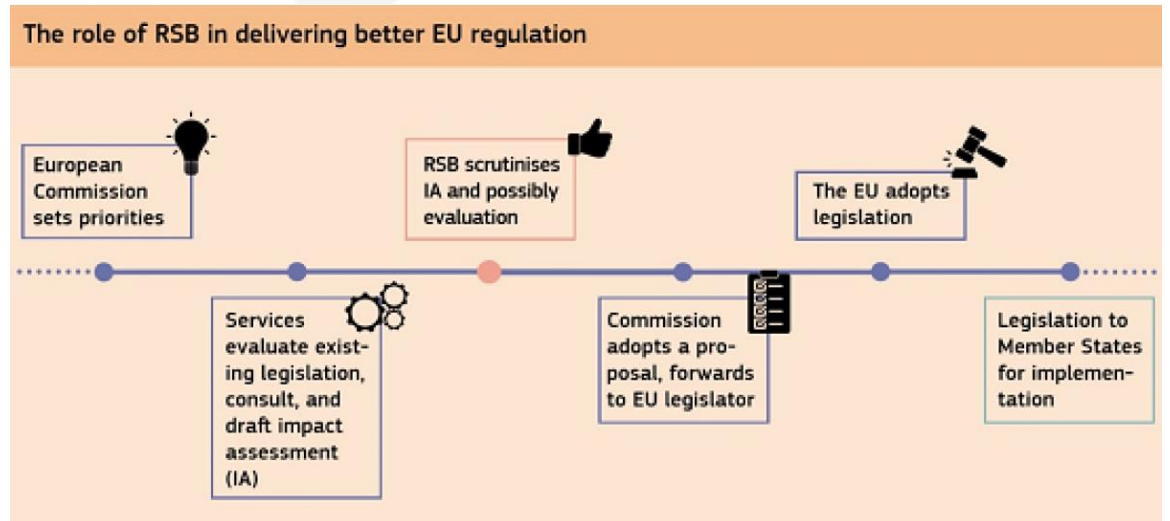
Juin 2026: Stefano Soro, che d'unité DG Grow- sustainable products – lors d'un évènement au PE: "The CE Act proposal should be out by the end of September 2026...."

Une semaine après: publication du rapport d'analyse d'impact sur la proposition de la Commission.

17 Juillet 2026: Après examen, le Comité d'examen de la réglementation (RSB-Regularity Scrutiny Board) rejette le rapport.

La DG Environment revoit sa copie.

L'Acte EC est désormais annoncé pour le 11 novembre



L'ACTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Concrètement, que prévoit l'Acte EC ?

A priori, l'Acte EC se concentrera sur des modifications de législations existantes, plutôt « techniques »:

- Modification de l'article 8 de la directive cadre déchet (REP)
- Révision des critères de fin de statut de déchets
- Modification de différents objectifs
- Modification du règlement sur les transferts de déchets (Waste shipment regulation and its « green list »)

L'ACTE SUR LES MATIERES PREMIERES CRITIQUES

L'**Acte européen sur les matières premières critiques** (*Critical Raw Materials Act*, entré en vigueur le 23 mai 2024 sous le règlement (UE) 2024/1252) vise à sécuriser l'approvisionnement de l'Union européenne en métaux et matériaux essentiels à la transition écologique et numérique.

Le règlement fixe des seuils de référence à l'**horizon 2030** :

Extraction : au moins **10 %** de la consommation annuelle de l'UE doit être extraite sur son territoire.

Transformation : au moins **40 %** de la consommation annuelle dans l'UE doit être raffinée ou transformée dans l'UE.

Recyclage : au moins **25 %** de la consommation annuelle de l'UE doit être issu du recyclage de déchets dans l'UE.

Diversification : pas plus de **65 %** de la consommation annuelle de l'UE pour une matière première stratégique ne doit provenir d'un seul pays tiers.

L'ACTE SUR LES MATIERES PREMIERES CRITIQUES

La législation distingue deux catégories (réexaminées au plus tard en mai 2027) :

17 matières premières stratégiques (ex. : lithium, cobalt, nickel, magnésium, terres rares, gallium).

34 matières premières critiques au total.

Mesures clés et accélération

Délais d'autorisation réduits : les projets jugés « stratégiques » bénéficient de procédures simplifiées et plafonnées à **27 mois** pour l'extraction et **15 mois** pour la transformation ou le recyclage.

Guichets uniques : chaque État membre désigne des points de contact nationaux pour piloter ces projets.

Suivi et financements : l'UE mobilise des milliards d'euros (via la [Banque européenne d'investissement](#) et divers fonds d'innovation) pour soutenir des projets miniers, de raffinage et de recyclage en Europe.

L'ACTE SUR L'ACCELERATEUR INDUSTRIEL

Still in big discussion at the EP

Mars 2026: adoption par la Commission européenne d' une proposition législative visant à **accroître la demande de technologies et de produits à faible intensité de carbone fabriqués en Europe.**

Objectif:

stimuler l'industrie manufacturière, développer les entreprises et créer des emplois dans l'UE, tout en soutenant l'adoption par l'industrie de technologies plus propres et prêtes pour l'avenir. renforcer les capacités de production européennes et stimuler la demande de technologies et de produits propres fabriqués en Europe. (Conformément aux recommandations du [rapport Draghi](#))

2024: 14,3 % du PIB de l'UE représentés par l'industrie manufacturière

2035: . **20 % d'ici 2035.**

Comment:

- exigences ciblées et proportionnées «Made in EU» et/ou à faible intensité de carbone pour les marchés publics et les régimes d'aide publique.
- Appliquées à certains secteurs stratégiques, notamment l'acier, le ciment, l'aluminium, les voitures et les technologies «zéro net»,
- tout en **établissant un cadre** qui peut être étendu, le cas échéant, à d'autres secteurs à forte intensité énergétique tels que les produits chimiques.
- **autorisation numérique** unique afin d'accélérer et de simplifier les projets de fabrication.

LA DIRECTIVE DEEE

La directive DEEE devrait devenir un **Règlement**

A quoi s'attendre?

- Objectifs de collecte et de recyclage accrus;
- Fixation de quotas de valorisation plus élevés, spécifiquement sur les métaux rares et critiques
- Droit à la réparation (obligation d'éco-conception)
- Passeport numérique des produits
 - *traçabilité complète des composants et matériaux*
- Modulation de l'éco-contribution

Modification des modes de calcul du recyclage

Modification des objectifs de collecte et de recyclage

Extension du champ d'application

LEVIERS REGIONAUX & LOCAUX...

... Pour réduire notre dépendance aux matières critiques

- Réduire nos besoins (sufficiency principle)
- Mieux collecter (en quantité & qualité) et recycler
- Soutenir les projets et technologies de substitution

LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Cadre financier pluriannuel = CFP (MFF en anglais): 2028-2034

4 grands titres (au lieu de 7):

- European Competitiveness Fund
- National and Regional Partnership Plans
- Erasmus + and Agora EU
- Global Europe
- « other »
- Total: 2 billions €



« Local Alliance » = 8 réseaux qui entendent défendre les intérêts des villes et régions au cours des négociations

LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Demandes de la « Local Alliance » :



- Respect du principe de multigouvernance
- Respect du principe de partenariat
- Inclusion d'un chapitre regional et territorial dans les plans nationaux et régionaux de partenariat (NRPP)
- Affectation de fonds (earmarking) pour une transition juste
- Un vrai programme européen pour les villes, quelque soit leur taille
- Un mécanisme de sauvegarde pour le niveau régional et local
- Reconnaissance des villes et régions comme innovateurs et investisseurs dans le fond pour la compétitivité et le programme Horizon Europe
- Un programme spécifique pour renforcer la démocratie locale

LE SYSTÈME ETS ET L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Dernières informations concernant la réforme du SEQE (ETS) et les usines d'incinération des déchets municipaux :

La Commission propose d'intégrer l'incinération des déchets municipaux dans le système SEQE (ETS) de 2031 à 2034 (approche progressive), avec un report éventuel jusqu'en 2035 si les États membres remplissent les deux tiers des conditions suivantes :

- Il existe déjà une taxe nationale sur le carbone équivalente ;
- L'État membre est en bonne voie pour atteindre l'objectif de recyclage (65 % des déchets municipaux d'ici 2035);
- L'État membre est en bonne voie pour atteindre l'objectif en matière de mise en décharge (10 % maximum des déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035).

La valorisation énergétique des déchets pour le chauffage urbain n'est pas prise en compte. Affectation prioritaire des recettes nationales du SEQE aux collectivités locales et aux opérateurs, notamment pour financer les investissements dans la décarbonisation, les technologies de capture du carbone et l'économie circulaire.



Françoise BONNET

fb@acrplus.org

www.acrplus.org

THANK YOU!



L'ACTE SUR LES MATIERES PREMIERES CRITIQUES

The reasons why?



63 %

du cobalt mondial, utilisé dans les batteries, est extrait en République démocratique du Congo.



97 %

de l'approvisionnement de l'UE en magnésium provient de Chine.



100 %

des terres rares utilisées pour les aimants permanents sont raffinées en Chine.



98 %

de l'approvisionnement de l'UE en borate est assuré par la Turquie.